

Gignac, le 20/10/2021

ARS Occitanie, délégation de l'Hérault Monsieur le Directeur 28 Parc-Club du Millénaire I 025 rue Henri Becquerel CS 3000 I 34067 Montpellier Cedex 2

Affaire suivie par Samy SOYAH N/Réf.: L2110\_6211EAU

Objet : Obturation des puits et forages abandonnés des communes de Gignac et Aniane

Monsieur le Directeur.

Je vous informe que j'ai procédé à l'obturation dans les règles de l'art de plusieurs ouvrages abandonnés situés sur les communes de Gignac et d'Aniane.

Il s'agit des ouvrages suivants :

- Puits de la Meuse (Gignac)
- Forage de Navas (Gignac)
- Puits Sanitatis (Aniane)
- Forage Saint-Rome (Aniane)

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude en hydrogéologie Antéa qui procède à la rédaction du dossier des ouvrages exécutés. Ce document sera transmis à la DDTM 34. Je vous ferais également parvenir une copie par mail pour information.

Sauf erreur de ma part, les ouvrages de Saint-Rome et Sanitatis ne disposent pas de DUP. Les DUP de la Meuse et de Navas ont été abrogées dans le cadre de la DUP des forages de la Combe Salinière (art 25-1 de l'arrêté n° 13-III-027).

Les équipes restent à votre entière disposition pour vous apporter de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur du Service des Eaux Jérôme Dubost